

Linda LAPOINTE

Députée fédérale
RIVIÈRE-DES-MILLE-ÎLES



LÉGALISER ET RÉGLEMENTER DE FAÇON STRICTE LE CANNABIS

LEGALIZING AND STRICTLY REGULATING CANNABIS



Bureau de circonscription

61, Chemin de la Grande-Côte
Boisbriand (Québec) J7G 1C8

Tél. : (450) 420-5525

Fax : (450) 420-2575

linda.lapointe@parl.gc.ca

Juin 2018-5



LÉGALISER ET RÉGLEMENTER DE FAÇON STRICTE LE CANNABIS

Saviez-vous que le Canada est actuellement le pays du monde où le taux de consommation de cannabis parmi les 18 à 24 ans est le plus élevé ? **Nous devons améliorer cette situation.** Selon les plus récentes données de Statistique Canada, en 2017, environ 4,9 millions de Canadiens âgés de 15 à 64 ans ont dépensé un montant estimatif de 5,7 milliards de dollars pour se procurer du cannabis. Plus de 90% de ces dépenses ont été consacrées à l'achat de cannabis à des fins **non-médicales**.

Objectifs :

- Enlever le cannabis des mains de nos enfants
- Arrêter la conduite avec facultés affaiblies
- Empêcher les criminels de tirer profit de la vente

La légalisation du cannabis se fera en deux parties et en deux projets de loi. D'abord, la légalisation et la réglementation de la vente et de la consommation. Ensuite, plusieurs changements au Code criminel pour encadrer la conduite avec les facultés affaiblies sous l'effet des drogues et de l'alcool.

Partie 1 : La légalisation et la réglementation stricte

Dès la dernière campagne électorale, notre gouvernement était résolu à protéger les enfants et les jeunes en veillant à ce qu'ils n'aient pas accès au cannabis.

Notre plan prendra une approche de **tolérance zéro** afin de garder le cannabis hors de portée des enfants et des jeunes, et mettra en place des **sanctions pénales sévères** pour ceux qui leur en vendent. Notre projet de loi sur le cannabis s'appuie sur les recommandations du Groupe de travail sur la légalisation et la réglementation du cannabis, qui a publié son rapport en décembre 2016.

D'ailleurs, le budget 2018 prévoit un investissement de **62,5 millions de dollars sur cinq à compter de 2018-2019** pour financer des initiatives d'éducation publique pour informer les jeunes, les parents et la population des risques et des dangers de la consommation du cannabis.

Partie 2 : Un nouveau cadre pour la conduite avec les facultés affaiblies

Ce second projet de loi vise à renforcer les dispositions législatives portant sur la conduite avec facultés affaiblies et créerait un régime qui serait parmi les plus sévères au monde. Les modifications proposées incluent une nouvelle «limite légale» aux infractions relatives aux drogues et de **nouveaux outils afin de mieux détecter les conducteurs ayant les facultés affaiblies**.

Notre plan en matière de conduite sous l'effet de la drogue et l'alcool est clair :

- Autoriser la détection obligatoire de l'alcool en bordure de la route
- Hausser certaines amendes minimales et certaines peines maximales
- Abroger toutes les infractions associées au transport et les remplacer par une structure moderne, simplifiée et cohérente

LEGALIZING AND STRICTLY REGULATING CANNABIS

Did you know that Canada currently has the highest rate of cannabis use among 18- to 24-year-olds in the world? **We need to address this situation.** According to the most recent data from Statistics Canada, in 2017, about 4.9 million Canadians aged 15 to 64 spent an estimated 5.6 billions on cannabis. More than 90% of this amount was for **non-medical** purposes.

Objectives:

- Keep cannabis away from our children;
- Stop impaired driving; and
- Prevent criminals from making money selling it.

The legalization of cannabis will happen in two parts through two bills. First, it will be legalized and regulations will be made on the sale and consumption of cannabis. Then, a number of changes will be made to the *Criminal Code* to outline the penalties for drug- and alcohol-impaired driving.

Part 1: Legalization and strict regulations

During the election campaign, our government resolved to protect children and young people by ensuring they do not have access to cannabis.

Our plan includes a **zero-tolerance approach** to keep cannabis away from children and teens and outlines **harsh criminal sanctions** for those who sell cannabis to young people. Our bill is based on the recommendations the Task Force on Cannabis Legalization and Regulation made in its report published in December 2016.

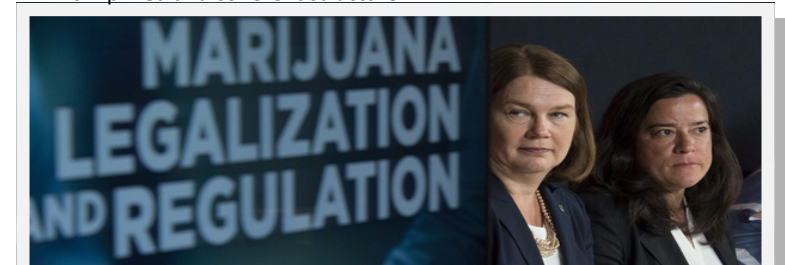
Budget 2018 provides for an investment of **\$62.5 million over five years, starting in 2018-2019**, to fund public education initiatives to inform young people, parents and the general public of the risks and dangers of cannabis use.

Part 2: A new framework for impaired driving

The second bill will strengthen existing legislative provisions on impaired driving and will create one of the strictest regimes in the world. The proposed amendments include a new "legal limit" for drug offences and **new tools to better detect drug-impaired drivers**.

Our plan for drug- and alcohol-impaired driving is clear:

- Authorize mandatory roadside alcohol screening;
- Increase certain minimum fines and certain maximum penalties; and
- Repeal and replace all transportation offences with a modern, **simplified and coherent structure**.



Constituency office:

61, Chemin de la Grande-Côte
Boisbriand (Québec) J7G 1C8
Tél. : (450) 420-5525
Fax : (450) 420-2575
linda.lapointe@parl.gc.ca



Réponses à vos préoccupations sur l'immigration!

Answers to your immigration concerns!

Linda
LAPOINTE

MP, Rivière-des-Mille-Îles

Dear friends,

Summer is just around the corner! Throughout the parliamentary session, I have been hard at work defending the interests of residents from Rivière-des-Mille-Îles, but it is now time to turn to participating in activities in the riding. Spending more time in the constituency means more opportunities to meet with you, so hopefully I will cross paths with you during the summer months.

Recently, many of you have shared your concerns about immigration, based on the surge of irregular migration. Our government has heard your concerns, and it is working hard to find an appropriate solution.

It is important to understand that individuals who want to enter the country fall into different categories, and the intake process for each category is different. First, a refugee is someone who had to flee their home because they have a legitimate fear of persecution. An asylum seeker is someone who is seeking asylum, but whose file is **being processed** to determine whether they will be granted refugee status. Irregular migrants also enter the country seeking asylum, but they do so without going through an official border crossing, such as Roxham Road.

No matter which category migrants are in, they will be subject to a rigorous application process, followed to the letter. The act of crossing the border without going through an official border crossing **does not** automatically give migrants the right to stay within our borders; in fact, there is no advantage to entering the country illegally. Everyone must go through the control and security process first. A person who enters the country seeking asylum, whether at a border crossing or after crossing the border illegally, may be asked to leave the country if they do not meet the strict criteria for claiming refugee status.

Our government has taken a number of steps to address this situation. For example, it has awareness campaigns running in the United States for groups who are likely to try entering Canada illegally. The purpose of these campaigns is to inform people of the risks of choosing that path: they might not be able to stay in Canada, in which case they would be sent back to their country of origin (not to the United States).

In addition, it is important to recognize that managing immigration is shared between the federal government and the provinces, pursuant to section 95 of the *Constitution Act, 1867*. The Canada-Quebec agreement provides that the province will provide language and socio-economic services for new residents who wish to settle in Quebec. The Government of Canada supports the provinces by providing funding through the Canada Social Transfer (CST) to help with the financial cost of welcoming migrants.

Our immigration system is based on compassion, efficiency and making economic opportunities available to everyone. It is a system that supports diversity while applying rigorous criteria. I wanted to take the time to clarify a few points with you.

Have a great summer! I am looking forward to seeing you out and about in the riding!

Chers amis, amis,

La saison estivale arrive à grands pas. Durant toute la session parlementaire, j'ai travaillé à défendre les intérêts des citoyennes et citoyens de Rivière-des-Mille-Îles. Il est maintenant temps de faire place aux activités en circonscription, ce qui signifie plus d'opportunités pour venir à votre rencontre.

Récemment, l'immigration a été une préoccupation centrale pour beaucoup d'entre vous en raison de la forte vague de migration irrégulière. Cette inquiétude a été entendue par notre gouvernement qui travaille d'arrache-pied pour s'assurer d'avoir un encadrement adéquat pour la situation.

Il est important de saisir qu'il y a différentes catégories d'individus qui souhaitent entrer au pays. Tout d'abord, un réfugié est une personne qui a dû fuir son foyer parce qu'elle craint légitimement d'être persécutée. Pour sa part, un demandeur d'asile est une personne qui demande l'asile, mais dont le dossier est **en traitement** à savoir ou non s'il sera accepté comme réfugié. Quant à eux, les migrants irréguliers sont ceux qui tentent d'entrer au pays aussi pour demander l'asile, mais sans passer par un point d'entrée officiel, comme par exemple le chemin Roxham.

Peu importe la catégorie à laquelle appartient un migrant, il fera face à un processus de contrôle rigoureux appliqué à la lettre. Le fait de ne pas entrer par un point de contrôle officiel **ne permet pas** aux migrants de rester à l'intérieur de nos frontières automatiquement. Il n'y a en fait aucun avantage à entrer de manière illégale. Ainsi, une personne qui entre au pays pour demander l'asile, que ce soit en se présentant dans un poste frontalier ou de manière illégale en dehors des points d'entrée officiels, peut se voir demander de quitter le pays dans la mesure où elle ne répond pas aux critères stricts de réfugié.

Notre gouvernement a entrepris plusieurs actions face à cette situation, par exemple les campagnes de sensibilisation qui sont faites aux États-Unis auprès de différentes portions de la population qui seraient susceptibles de vouloir entrer au Canada de façon irrégulière. Le but de ces campagnes est d'informer les gens sur les risques engendrés par une telle initiative, c'est-à-dire de ne pas pouvoir rester au pays et ainsi d'être renvoyé dans leur pays d'origine (et non pas aux États-Unis).

Aussi, il faut savoir que la gestion de l'immigration est un enjeu sur lequel collaborent les provinces et le fédéral en vertu de l'article 95 de la *Loi constitutionnelle de 1867*. L'Accord Canada-Québec prévoit notamment que le provincial assure les services concernant l'accueil et l'intégration linguistique et socio-économique des nouveaux résidents désirant s'installer au Québec. Le gouvernement du Canada fournit du financement aux provinces par l'entremise du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS), afin d'alléger le poids financier que peut représenter l'accueil des migrants.

En bref, notre système d'immigration reste fondé sur la compassion, l'efficacité et les possibilités économiques accessibles à tous. C'est un système qui appuie la diversité, mais qui demande un respect rigoureux des critères. Je tenais à clarifier quelques points avec vous sur ce sujet.

Je vous souhaite un bon été à toutes et à tous ! Au plaisir de vous rencontrer dans la circonscription !